

Associations

COMMENT AIDER LES ASSOCIATIONS DE VOTRE TERRITOIRE
DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

8 h 30 - 12 h 45

• **Accueil introductif**

- Caractéristiques du contexte d'action des associations : entre contraintes budgétaires et réduction des emplois aidés

↳ **Yannick DUBOIS**, Juriste, KOGITO-ASSOCIATION

• **Ouverture de la journée**

- Quels sont les aspects prioritaires pour optimiser les relations associations-collectivités

↳ **Carole ORCHAMPT***, Déléguée générale, Réseau national des maisons des associations (RNMA)

• **Le Paysage Associatif Français : 2012-2017**

- Quelles sont les tendances qui se dégagent de l'enquête 2012-2017
- Les conséquences des transformations intervenues dans les financements des associations

↳ **Viviane TCHERNONOG**, Chercheuse au CNRS, Centre d'économie de la SORBONNE de l'UNIVERSITÉ PARIS 1

• **Associations paramunicipales : comment éviter les risques**

- Dans quelles conditions peut-on recourir à la formule associative pour assurer un service public ou promouvoir le développement économique local
- Comment sécuriser la responsabilité des élus (gestion de fait, prise illégale d'intérêt, etc.)

↳ **Franck ZERDOUMI**, Docteur en droit public et enseignant, UNIVERSITÉ de LILLE et UNIVERSITÉ PARIS 12

• **Quelles méthodes pour promouvoir les associations de son territoire : retour d'expérience de Lille**

- Comment accompagner les structures associatives dans leur communication
- Quels canaux utiliser (Annuaire des associations, forums, remise de prix aux bénévoles, événements festifs, tribunes dans le journal municipal ou visibilité sur le site Internet de la commune...)

↳ **Norbert RICHERT**, Directeur de la Maison des Associations, VILLE DE LILLE

• **Retour d'expérience : comment la Corrèze accompagne ses associations pour diversifier leurs ressources**

- Quelle démarche d'accompagnement pour la recherche de financements privés
- Analyse du dispositif favorisant l'accès des associations aux financements participatifs

↳ **Valérie MARIN**, Chargée de mission ESS et du financement des associations, DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

14 h - 17 h

• **Comment sécuriser les mises à disposition de locaux aux associations par les collectivités**

- Les clefs pour maîtriser les contenus, procédures, assurances et responsabilités dans la mise à disposition permanente et ponctuelle de locaux aux associations
- Associations sportives : le nouveau cadre réglementaire

↳ **Yannick DUBOIS**, Juriste, KOGITO ASSOCIATION

• **Laval : quelles solutions pour clarifier les méthodes d'attribution des subventions**

- Comment est-on passé d'une logique de financeur à une logique de partenaire
- En quoi la concertation a permis d'instaurer un système dynamique qui ne fige pas les situations acquises
- Comment évalue-t-on les actions associatives pour clarifier les critères d'éligibilité aux aides
- Quelle méthode de contrôle des subventions

↳ **Roland BOUVET**, Directeur du service Partenariat associatif, VILLE DE LAVAL

• **Région Centre-Val de Loire : accompagner la fonction employeur des associations**

- Présentation de l'initiative régionale d'aide à la structuration des associations-employeurs par un accompagnement comptable personnalisé
- Analyse du dispositif d'aide au financement du poste

↳ **Bastien ROUSSET**, Chargé de mission associations, Direction de l'économie, RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

• **Quel modèle économique pour les associations**

- Comment construire un modèle économique d'utilité sociale
- Comment s'adapter à son environnement tout en gardant le cap sur ses objectifs sociaux
- Quel positionnement pour réagir face à une concurrence qui se renforce

↳ **Axel DETAMMAECKER**, Chargé d'études, FRANCE ACTIVE

• **Fin de journée**

Journée animée par Yannick DUBOIS,
Juriste, KOGITO ASSOCIATION

*En cours de confirmation

Avec le soutien de :



KOGITO
association

PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>

Journée d'étude «Associations»

OU AU VERSO



Associations

COMMENT AIDER LES ASSOCIATIONS DE VOTRE TERRITOIRE
DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

 Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

 mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial
ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

 Collectivités locales :
490 € HT (588 € TTC) Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.Informations inscriptions multiples,
rendez-vous sur :<https://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/journees-d-etudes-st-5>

Journée d'étude « Associations »

Tarifs d'inscription

→ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 22/06/2018- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com- Par courrier à :
Pénélope Vincent / TerritorialAntony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cg>



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com